



**DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT**

19, Avenue Foch  
BP 3718  
98846 NOUMEA CEDEX

**Le chef de service**

à

**Monsieur le Gérant du Syndic Atalante**  
BP 6  
98845 NOUMEA CEDEX

N°2009-21395/DENV/BEI

Nouméa, le **16 AVR. 2009**

**Objet** : situation administrative de l'ouvrage de traitement des eaux résiduaires domestiques de la résidence port du Sud, quartier Artillerie, commune de Nouméa, au regard de la délibération provinciale n°9-2009 du 18 février 2009, relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)  
**N/ref** : lettre de demande de régularisation n°6034-2-5347 du 22 octobre 2008

Monsieur le gérant,

L'exploitation de la station de traitement susvisée, située dans le quartier de l'Artillerie et gérée sous votre compétence, relève a priori de la réglementation provinciale sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement mentionnée en objet.

Aussi, je réitère ma demande de mise en conformité en regard de la réglementation provinciale sur les Installations Classées formulée le 22 octobre dernier, et vous invite à me fournir dans les 2 mois les informations nécessaires, établissant le classement éventuel des installations concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, mes salutations distinguées.

Copie : IIC (SE)



Le Chef du service de la prévention des  
pollutions et des risques, par intérim

M. PEIRANO